Les heures de réunion d'information syndicale sont à déduire des heures annualisées (animations pédagogiques, réunions, APC).

Ecole : .....

A .....

le .....

A Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice de la ….. circonscription

Objet : réunion d'information syndicale

Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice

Les enseignants soussignés ont l'honneur de vous informer qu'ils participeront à la réunion d'information syndicale du 3 décembre 2014 organisée par SUD Education 92 et la CGT Educ'action 92, conformément aux articles 4 et 5 du décret numéro 82-447 du 23 mai 1982.
Veuillez accepter, Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

Nom	Prénom	A déduire d'une réunion (noter quelle réunion dans la case) ou à déduire des APC (noter APC dans la case)	Signature